



Sous la présidence de M. Jean-Marc BOUDOU, Vice-Président en charge de l'agriculture et de l'environnement, la commission agriculture, forêt et alimentation s'est déroulée en salle des conférences le mardi 29 mars 2022. Tous les membres titulaires de cette commission étaient conviés à cette réunion ainsi que l'ensemble des élus du bureau exécutif.

Conformément à la convocation adressée le 17 mars 2022, l'ordre du jour concernait :

- Présentation des premiers résultats d'études de la thèse « *Accéder à l'alimentation en milieu rural : le cas des habitants en situation de pauvreté en Région Auvergne-Rhône-Alpes* » menée sur le territoire par la doctorante Mathilde FERRAND ;
- Présentation de la structure Auvabio par la directrice Coralie PIREYRE et Stéphane PICHOT ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Cf. Annexe 1).

Les services de Saint-Flour Communauté étaient représentés par :

- Kilissan MULLER, coordinatrice du contrat local de santé de l'Est Cantal ;
- Céline RIEUTORT, chef du service agriculture, forêt et alimentation ;
- Clémentine VANLAER, chargée de mission stratégie alimentaire.

Virginie DOUET est désignée secrétaire de séance.



Ordre du jour

Présentation des premiers résultats d'études de la thèse

« *Accéder à l'alimentation en milieu rural : le cas des habitants en situation de pauvreté en Région Auvergne-Rhône-Alpes* »

Mathilde FERRAND, doctorante sur les sujets de précarité alimentaire en milieu rural, rappelle qu'elle vient de réaliser un mois de terrain sur le territoire de Saint-Flour Communauté dans le cadre de sa thèse. Elle remercie à ce titre les élus et agents de Saint-Flour Communauté ainsi que les différents acteurs qu'elle a pu rencontrer pour leur disponibilité et leur accueil tout au long de ce séjour.

Dans un souci de contextualiser son travail, **Mathilde FERRAND**, précise qu'elle travaille sur le sujet depuis 2017. Elle indique que son intérêt est venu avec le constat que cette thématique avait essentiellement été étudiée en zone urbaine (Cf. diaporama en Annexe 2). Or, la précarité alimentaire existe aussi en milieu rural, bien que certaines représentations collectives puissent masquer la réalité comme le fait que tout le monde posséderait un jardin et aurait ainsi accès plus facilement à des légumes.

La précarité en milieu rural revêt effectivement certaines spécificités que l'on ne retrouve pas en zone urbaine : des difficultés liées à la mobilité, une interconnaissance forte entre les habitants, un éloignement des services... Enfin, elle précise que la précarité alimentaire est inscrite au code de l'action sociale et des familles depuis 2018.

Mathilde FERRAND, dans le cadre de sa thèse, travaille à différentes échelles de la ruralité : à l'échelle régionale Auvergne-Rhône-Alpes, à l'échelle départementale de la Drôme avec son Projet Alimentaire Territorial, à l'échelle intercommunale avec 5 EPCI (Saint-Flour Communauté et 4 EPCI drômois : Baronnies en Drôme Provençale, Drôme Sud Provence, Porte de Dromardèche et Royans-Vercors). Cette thèse CIFRE est multi-partenariale : Laboratoire d'Études Rurales, Cap Rural, Fondation RTE, Département de la Drome, Sol&Civilisation et Saint-Flour Communauté.

Trois objectifs principaux sont visés :

- Mieux connaître les difficultés d'accès à l'alimentation propres aux espaces ruraux ;
- Analyser les dispositifs de prise en charge de la précarité alimentaire et les partenariats des acteurs ;
- Répertoire des leviers d'action pour lutter contre la précarité alimentaire en milieu rural.

À la suite de cette présentation générale, **Mathilde FERRAND** présente les premiers résultats de ses travaux d'études sur le territoire de Saint-Flour Communauté.

Lors de ses enquêtes réalisées sur le territoire, **Mathilde FERRAND** a mené :

- 27 entretiens avec une diversité d'acteurs du territoire (associations d'aide alimentaire, commerces de proximité, maison de la solidarité départementale, centre social, centre d'hébergement d'urgence, autres associations) ;
- 5 ateliers de concertation auprès de la population locale avec la participation de la chargée de mission stratégie alimentaire ;
- 7 entretiens individuels avec des personnes accompagnées par l'ANEF (Association Nationale d'Entraide Féminine) et des personnes qui bénéficient d'une aide alimentaire.

Grâce aux résultats du diagnostic du Projet Alimentaire Territorial, elle a noté que le territoire de Saint-Flour Communauté est marqué par un taux de chômage peu élevé et que la population dispose de faibles revenus. Pour faire face à la précarité alimentaire, la distribution de colis par les associations d'aide alimentaire comme **les Restos du Cœur ou la Banque alimentaire** (gérée par les équipes Saint-Vincent) est la principale réponse apportée au sein du territoire.

Les Restos du Cœur fonctionnent avec deux campagnes (estivale et hivernale) avec des barèmes adaptés. La campagne hivernale se déroule entre novembre et mars. Des distributions ont lieu du lundi au vendredi au sein des antennes relais (Pierrefort, Chaudes-Aigues et Neuvéglise-Sur-Truyère) et de l'antenne principale de Saint-Flour. En période estivale, une distribution par semaine est réalisée au niveau de l'antenne principale. Les produits distribués proviennent principalement de l'entrepôt départemental approvisionné par l'entrepôt régional, et cela est complété par des ramasses auprès de certains supermarchés du territoire et des dons.

Pour bénéficier des Restos du Cœur, il est simplement nécessaire de venir se présenter à une permanence et de vérifier si la situation correspond au barème fixé par l'association.

La Banque Alimentaire fonctionne différemment : la distribution est mensuelle et il est nécessaire d'avoir été orienté par une Assistante Sociale au préalable. Ce sont les équipes Saint-Vincent qui gèrent ces distributions. Elles sont composées à 80% de produits issus de l'entrepôt de la Banque Alimentaire et 20% des ramasses auprès des supermarchés du territoire.

Actuellement, la part de produits locaux composant les colis n'est pas chiffrée. Cependant, avec une majorité de produits provenant des entrepôts départementaux, il est probable que la part soit faible.

Les élus de la Commission Agriculture, Forêt, Alimentation ont souligné qu'il serait intéressant de connaître la part des produits locaux dans ces distributions. Le territoire de Saint-Flour Communauté dispose d'un certain nombre de supermarchés et a donc la capacité de récupérer beaucoup d'inventus.

Cependant, il a été souligné la limite de ces distributions d'inventus pour diverses questions : nutritionnelles, de qualité, de dignité. Ces produits ne sont ni choisis par les associations de distribution ni par les bénéficiaires. Ce dispositif atteint donc certaines limites et peut générer de la « malbouffe ».

Les élus de la Commission Agriculture, Forêt, Alimentation émettent l'idée de porter une réflexion pour essayer de mettre en œuvre un lien direct entre agriculteurs et aides alimentaires, sans que cela ne soit contraignant, afin de limiter le gaspillage et augmenter la part de produits frais dans les colis d'aide alimentaire.

À titre d'exemple, **Mathilde FERRAND** indique, qu'au cours de ces entretiens, les Restos du Cœur lui ont précisé qu'un agriculteur leur faisait don d'une vache par an. Les élus de la commission se sont questionnés si ce don était réalisé en une fois ou si c'était l'équivalent d'une vache, sur l'année, qui était donnée.

L'épicerie sociale de Saint-Flour, qui propose des denrées alimentaires à moindre coût, joue également un rôle important auprès de la population sanfloraine.

La mobilité semble être une problématique centrale pour le territoire. Il convient de noter toute l'importance des acteurs de proximité ainsi qu'une vigilance multi-acteurs efficace (infirmières, élus, voisins...). Les permanences des assistantes sociales dans les Maisons des services sont également appréciées.

Les bénéficiaires d'aide alimentaire ont fait part de leur crainte de voir leur situation exposée, car dans un territoire rural, l'interconnaissance est grande.

Les personnes en situation de précarité alimentaire privilégient leurs achats dans les supermarchés discounts (ces achats étant souvent conditionnés aux promotions). Elles ont fait part de leur difficulté à accéder aux fruits et légumes ainsi qu'à une viande de qualité (qualité alimentaire qui est très souvent associée aux produits locaux).

Les commerces de proximité sont peu fréquentés car jugés trop onéreux. Ils sont essentiellement valorisés pour des achats de dépannage. Toutefois, il convient de noter le rôle de lien social que jouent ces commerces de proximité.

Les catégories socio-professionnelles les plus touchées par la précarité sont les ménages monoparentaux, les agriculteurs et les retraités.

Kilissan MULLER indique que les jeunes de 18 à 30 ans sont également une population de plus en plus à risque. Il existe en effet un taux important de jeunes qui ne se sont ni en formation ni en études et qui n'auront donc pas accès à un travail qualifié. Ils décrochent très souvent des contrats courts et ponctuels qui génèrent de la précarité lissée sur l'année avec des périodes de non emploi.

Elle explique qu'il existe également un taux de non employabilité incompressible sur chaque territoire. En effet, certaines personnes qui n'ont pas un accompagnement à l'autonomie ne peuvent pas s'inscrire dans le monde du travail.

Mathilde FERRAND évoque quelques initiatives sortant du champ de l'aide alimentaire qu'elle a observées dans la Drôme :

- Une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) a mis en place un projet de panier solidaire en lien avec les Restos du Cœur ;
- Une conserverie mobile et solidaire sillonne le territoire et va à la rencontre des habitants, notamment via les centres sociaux, pour des ateliers d'initiation à la fabrication de conserves. En effet, les personnes en situation de précarité peuvent faire des achats sur de gros volumes (promotions) et disposer d'un congélateur ou de conserves s'avère donc important.

Mathilde FERRAND va poursuivre sa thèse, avec :

- Une analyse des dispositifs existants et des dynamiques territoriales ;
- Une observation prolongée dans un territoire Drômois, pour connaître les initiatives informelles ;
- La recherche d'informations sur les difficultés d'accès à l'alimentation rencontrées par les habitants.

SYNTHESE :

Mathilde FERRAND doit poursuivre sa thèse et compiler l'ensemble des résultats de ses différents territoires d'étude.

Des leviers d'actions pourraient ainsi émerger pour lutter contre la précarité alimentaire en milieu rural et figurer au Projet Alimentaire Territorial de Saint-Flour Communauté.

Présentation de la structure Auvabio

Caroline PIREYRE, directrice du projet coopératif Auvabio et **Stéphane PICHOT**, maraicher adhérent à Auvabio, présentent la structure (Cf. Annexe 3).

Auvabio est un projet coopératif mené à l'échelle de l'Auvergne, qui a démarré en 2018 avec 8 fermes du Puy-de-Dôme. Actuellement c'est une association de préfiguration d'une coopérative qui regroupe 52 producteurs sur l'Auvergne (en 2021). Elle est en pleine phase de développement, avec essentiellement des petites fermes qui exploitent entre 1 et 13 ha de légumes chacune.

Le système est en effet très viable en Agriculture Biologique puisqu'il faut 1 hectare pour sortir un salaire sur l'exploitation (soit 50 000 euros de chiffre d'affaires annuel).

À titre d'exemple, Stéphane PICHOT est en GAEC avec 2 associés et il emploie 7 salariés en maraichage de plein champ et diversifié. La vente se fait à 60% en direct (paniers, magasin de producteurs à Besse et marchés) et le reste en demi-gros depuis peu.

Auvabio fonctionne avec une planification collective des cultures en septembre de chaque année. L'ensemble des clients sont ainsi mis dans un pot commun. Ce système permet au producteur de mettre en culture en ayant déjà une assurance de vente puisqu'Auvabio s'engage à vendre le volume prévu pour le compte du producteur (avec des prix plancher). Les producteurs sont ainsi partenaires et non concurrents.

L'approche territoriale est centrale dans le fonctionnement de la structure, avec la recherche :

- D'une logistique la plus courte entre les producteurs et les clients ;
- D'une complémentarité des territoires de plaines et de montagnes, en termes de production ;
- D'une solidarité entre producteurs.

Le stockage des productions a déjà été mutualisé sur une plateforme à Aulnat, qui dispose d'une chambre froide, notamment pour le stockage des courges. Un financement conséquent à hauteur de 80% avait été obtenu pour la mise en place de cette plateforme.

Sept postes ont été créés au sein d'Auvabio, avec des salariés formés pour faire de l'agrèage et de la préparation de commandes.

Le fonctionnement d'Auvabio permet également de sécuriser l'installation des jeunes, qui peuvent se lancer dans l'exploitation de 10 à 12 sortes de légumes sans avoir à gérer la commercialisation, tout en assurant des débouchés chiffrés et pérennes.

Une commission de 18% est prélevée pour assurer le fonctionnement d'Auvabio, qui ne réalise pas de bénéfices.

Auvabio se concentre essentiellement sur la vente de demi-gros, hors Grande et Moyenne Surface (GMS). En revanche, cette question des GMS a une autre résonance sur les territoires ruraux et Auvabio ne ferme pas la porte à un travail conjoint dans ce cadre. En effet, il n'existe pas de magasin bio partout, donc si la population rurale veut accéder à des produits bio et locaux, il conviendra de travailler avec ces magasins.

Pour ce qui est de l'approvisionnement en restauration collective, un partenariat est établi avec Auvergne Bio Distribution. Sa mise en œuvre est en phase de rodage et doit s'améliorer.

Un vivier de producteurs de légumes commence à se constituer en Haute-Loire. C'est un territoire qui est assez similaire à celui de Saint-Flour Communauté en matière de production et de pédoclimat.

Une plateforme pourrait être envisagée sur le secteur Cantal/Haute-Loire, si les volumes continuent à augmenter. C'est ce qui s'est passé dans l'Allier, puisqu'une plateforme est actuellement à l'expérimentation chez un maraicher. Des réflexions sur des partenariats logistiques pourraient donc être engagées entre Auvabio et Saint-Flour Communauté.

Sophie BENEZIT indique que les élus de Saint-Flour Communauté souhaitent développer les espaces tests agricoles sur leur territoire et recenser le foncier adapté à la pratique du maraichage, en lien avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. En parallèle, un travail est engagé avec le lycée agricole de Saint-Flour, qui va planter des courges. Un des objectifs est de connaître les variétés les plus adaptées au territoire de Saint-Flour Communauté (itinéraires techniques) et d'aboutir à la création d'une formation maraichage de montagne qui pourrait être dispensée au lycée agricole.

Auvabio se montre intéressée par la création de cette formation et indique qu'un partenariat pourrait être possible.

Un point de vigilance est toutefois soulevé pour les exploitants agricoles du territoire de Saint-Flour Communauté qui souhaiteraient se diversifier en production de légumes de plein champ sur quelques hectares. En effet, pour intégrer Auvabio il faut que l'exploitation soit en Bio, ce qui peut constituer un facteur limitant.

SYNTHESE :

Les membres de la commission proposent qu'une visite d'Auvabio et d'une ferme engagée dans le projet coopératif soit organisée prochainement.

Des producteurs du territoire pourraient ainsi être associés à cette commission délocalisée.

Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est levée.

À Saint-Flour, le 31 mars 2022,

Le Vice-Président délégué,

Jean-Marc BOUDOU



La secrétaire de séance

Virginie DOUET

